



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 10 juillet 2017

Présents: Dan Biancalana, John Blum, Raoul Clause, Emile Eicher, Serge Hoffmann, Jean-Pierre Klein, Pierre Mellina, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Jean-Marie Sadler, Claude Staudt, Ern Walerius et Pierre Wies

Absents excusés: Frank Arndt, Frank Colabianchi, Lydie Polfer, Paul Weidig et Laurent Zeimet

1. Nomination d'une personne au poste vacant d'attaché administratif

A huis clos et procédant par vote secret, le comité nomme Madame Vanessa Schmit au poste vacant. L'entrée en service est fixée au 1^{er} novembre 2017.

2. Implications du projet de loi n°7113 relatif au Revenu d'inclusion sociale pour les communes

Le projet de loi n°7113 relatif au Revenu d'inclusion sociale prévoit la mise en place d'agents régionaux d'inclusion sociale, dont la mission consiste à aider le futur Office national d'inclusion sociale, auprès des offices sociaux. Ces agents remplaceront les services régionaux d'action sociale actuels, qui existent auprès de certains offices sociaux, mais qui sont souvent liés à d'autres institutions, comme les centres médico-sociaux.

Le comité salue cette innovation dans la mesure où elle permettra une simplification pour les bénéficiaires et une meilleure coordination des différents acteurs en matière d'aide sociale.

Il constate cependant que le projet de loi laisse aux offices sociaux le soin de mettre à disposition les locaux et équipements nécessaires, une participation financière de l'Etat n'étant prévue qu'en ce qui concerne les rémunérations et les frais courants. Selon la compréhension du SYVICOL, les dépenses supplémentaires grèveront donc les budgets des offices sociaux. Le déficit de ceux-ci étant pris en charge à parts égales par l'Etat et les communes, ces dernières verront donc leurs contributions aux offices sociaux augmenter.

Des questions se posent encore aux niveaux administratif et juridique, notamment en ce qui concerne les relations professionnelles entre les agents régionaux d'inclusion sociale et les offices sociaux.

Pour ces raisons, le bureau est chargé de faire valoir le point de vue des communes en déposant un avis dans le cadre de la procédure législative et en intervenant auprès de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration.



3. Propositions d'allègement de la tutelle administrative sur les communes

Le SYVICOL se félicite d'avoir été invité par Monsieur le Ministre de l'Intérieur à lui soumettre des propositions pour un allègement de la tutelle administrative sur les communes.

Le comité approuve donc un document, préparé dans le cadre d'un groupe de travail associant élus et fonctionnaires, qui contient une série de propositions concrètes de modification de la loi communale, ainsi que d'autres textes qui soumettent certaines décisions des autorités communales à approbation ministérielle.

Ces suggestions s'orientent en grande partie aux recommandations faites par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe dans le cadre de vérifications de la conformité de la législation luxembourgeoise à la Charte européenne de l'autonomie locale en 2005 et en 2015.

Elles visent notamment une simplification administrative permettant une fluidification du fonctionnement des administrations communales et un renforcement de l'autonomie des communes, par une réduction substantielle de la liste des décisions soumises à approbation d'une autorité supérieure.

4. Echange de vues relatif au projet de loi n°7065 concernant l'aménagement du territoire suite à l'avis du Conseil d'Etat

Le comité procède à l'analyse du projet de loi concernant l'aménagement du territoire à la lumière de l'avis rendu le 13 juin 2017 par le Conseil d'Etat. Le SYVICOL attendra les amendements qui seront apportés au projet en réaction à cet avis avant de se prononcer.

5. Echange de vues relatif au projet de loi n°7139 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le comité examine le projet de loi susmentionné, qui a été soumis à l'avis du SYVICOL par Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Les conclusions de ces discussions feront l'objet d'un avis qui lui sera soumis lors d'une réunion ultérieure.

6. Rapport des activités du bureau

Rien à signaler

7. Divers

La prochaine réunion du comité aura lieu le lundi, 18 septembre 2017 à 12h00.